CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATIONS

2020.11

1 Procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2020

INTERCOMMUNALITE

2 . Présentation de la problématique des déchets par Gérard VILT

TERRAINS

3 . Installation de jeux pour enfants Rue de la Champagne
4 . Lotissement Domaine domaine de l'Arguenon : voirie définitive, avenant n°2 SRTP
5 . Lotissement Domaine domaine de l'Arguenon : éclairage public convention SDE
6 . Cimetière : acquisition de cavurnes
7 . Location d'un terrain communal à la Ville Morel
8 . Acquisition d'une portion de terrain de la congrégation (ZT 242) Le Vaugourieux
9 . Acquisition d'une portion de terrain de la congrégation (A 1770) Rue Guy Homery

BATIMENTS

10 . Travaux maison Lesné / Dumont
11 . Aménagement sous sol Complexe Louis Hamon : choix de l'entreprise lot ventilation
12 . Renouvellement du contrat de dératisation
13 . Cablage mairie et téléphonie
14 . Révision des tarifs du logement n°2 1pl de l'Eglise

URBANISME

15 . Etude de plan de développement de Créhen : appel d'offres bureaux d'études

PERSONNEL - FINANCES

16 . Renouvellement contrat groupe MNT
17 . Cadeaux de fin d'année et de naissance pour les employés
18 . Réorganisation du service technique
19 . Modification du tableau des effectifs
20 . Budget Commune : décision modificative n°5

DIVERS

21 . Communication : lancement de l'application "panneau pocket" pour informer la population
22 . Tombola des commercants

N° 2020.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le douze décembre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, LONCLE et JOUFFE, MM. BOURGET et MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, DETOT, EVEN, LABROSSE et MENIER, Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, BOUVIER, CADE, DOS, LETONTURIER, LOUVET (arrivé à 20h) et RICHEUX, Conseillers Municipaux

Monsieur RICHEUX Alain a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

1.PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Madame le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 19 novembre 2020 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.

Elle invite les conseillers municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Madame BURLOT fait remarquer que dans la délibération 2020.11.13 du 19 novembre sur l'installation des jeux pour enfants Rue de la Champagne, il n'est pas fait mention du débat qui a été engagé avec les membres de la commission qui ont défendu l'intérêt du projet et expliqué la raison de l'augmentation du budget initial.

Le Conseil Municipal approuve cette remarque qui ne nécessite pas de modification de la délibération car tous les sujets font l'objet d'un débat avant délibération. Le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2.EVOLUTION DE LA TEOM (TAXE ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)

Madame le Maire passe la parole à Gérard VILT, Vice-Président de l'Agglomération de Dinan en charge de la gestion des déchets.

Monsieur VILT explique qu'en raison de la fermeture de certaines frontières, les déchets à recycler n'ont plus de valeur. Il donne l'exemple du verre qui était revendu à des prestataires 26 € la tonne en 2019 et qui ne se vend plus que 12 € la tonne en 2020 ainsi que du papier et des cartons qui coûtent plus cher à collecter que leur valeur de recyclage.

Il en résulte un budget prévisionnel déficitaire de 500 000 € en 2021 et 1 000 000 € en 2022 si la collectivité ne réagit pas.

Dinan Agglomération va donc lancer une refonte totale de la politique des déchets qui devrait commencer par l'harmonisation du taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Aujourd'hui, les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Plancoët / Plélan-Le-Petit dont Créhen fait partie ont le taux de taxe le moins élevé (8 %) et une harmonisation vers le haut devrait avoir une incidence de 30 € de plus par an par ménage.

Madame COTIN déplore que les administrés soient taxés davantage sans avoir aucun service supplémentaire.

Monsieur BOUVIER suggère de sensibiliser la population à recycler chez eux grâce à des composteurs, des mini poulaillers, du broyage des déchets verts…

Monsieur VILT répond qu'un programme de communication est prévu par l'agglomération sur ces sujets car la solution finale passe effectivement par une prise de conscience de chacun de produire moins de déchets.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations, remercie Monsieur VILT de son intervention et reste dans l'attente des décisions communautaires prises dans les mois à venir.

3.INSTALLATION DE JEUX POUR ENFANTS RUE DE LA CHAMPAGNE

Madame Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, rappelle au Conseil Municipal sa volonté d'installer des jeux pour enfants Rue de La Champagne.

Elle présente le projet de la commission qui consiste à :

- créer un sol coulé amortissant sous le tourniquet et les deux jeux à ressort qui seront conservés
- installer une structure d'équilibre à cordes
- installer un toboggan à vagues pour les 4 – 14 ans
- remplacer le portique actuel par un portique avec une balançoire « nid d'oiseau »
- installer une structure « thème château » pour les 2 – 10 ans

Elle présente différents devis.

Après avoir entendu l'exposé de la commission,

Après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour et 1 abstention : Claudine LONCLE), le Conseil Municipal :

1) retient l'offre de la société Quali Cité de Nivilhac (56) pour la somme de 34 028 € HT,
2) donne pouvoir au Maire de signer le devis et tous les documents relatifs à cette affaire.

4.LOTISSEMENT DOMAINE DE L'ARGUENON VOIRIE DÉFINITIVE : AVENANT N°2 SRTP

Monsieur André BOURGET, Adjoint au Maire chargé de la voirie et des lotissements, explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de la voirie définitive du lotissement Domaine de l'Arguenon, un reprofilage est à réaliser entre la voirie de la Rue Théodore Botrel et l'enrobé déjà réalisé par le propriétaire de la crèche afin de ne pas avoir de soucis d'évacuation de l'eau de pluie.

Il présente un avenant de la société SRTP.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°2 de la société SRTP de Lamballe pour la réalisation d'un reprofilage et d'un tapis en enrobé sur la jonction entre la voirie et le parking de la crèche pour la somme de 4 585 € HT (5 502 € TTC), et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5.OTISSEMENT DOMAINE DE L'ARGUENON
INSTALLATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION AVEC LE SDE

Monsieur André BOURGET, Adjoint au Maire chargé de la voirie et des lotissements, explique au Conseil Municipal que la voirie définitive du lotissement du Domaine de l'Arguenon est en cours de réalisation et qu'il convient d'installer l'éclairage public.

Il explique que la convention signée en novembre 2015 est revue à la hausse car depuis, le SDE a modifié son règlement financier et l'implantation de certains mâts a également changé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet Eclairage Public du lotissement communal Domaine de l'Arguenon 2ème phase Rue Théodore Botrel (P12) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 29 808,00 € TTC (*coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie*).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 17 940,00 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

6.CIMETIÈRE
INSTALLATION DE CAVURNES

Madame Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de la gestion du cimetière, présente au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir cinq cavurnes pour l'espace cinéraire du cimetière et elle présente différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société ACF Letort de Ploubalay pour cinq cavurnes pour la somme de 1 250 € TTC.

7.LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL À LA VILLE MOREL

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la demande de Monsieur Loïc DURAND, gérant de la crêperie Le Presbytère de Créhen qui cherche désespérément un terrain pour stocker ses camions, remorques et divers matériels ailleurs que sur le parking communal devant sa crêperie.

Elle ajoute en effet que quelques riverains se sont plaints de ces désagréments visuels.

Elle précise que la commune possède un terrain à la Ville Morel qui ne sert plus qu'à stocker de la terre ou du gravier et propose de lui en louer une petite portion. Elle lui a montré l'endroit et Monsieur DURAND serait d'accord pour le louer un petit prix et prendre à sa charge le nivellement du tas de terre de l'entrée ainsi que l'entourage pour se protéger des vols.

Après avoir entendu l'exposé de Madame COTIN,

Après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour et 1 abstention : Michel BOITTIN), le Conseil Municipal accepte de louer une petite portion du terrain communal de la Ville Morel (environ 600 m²) au tarif annuel de 80 €, sous réserve que l'intéressé n'y stocke pas autre chose que ses véhicules et outils, et autorise le Maire à signer un bail précaire avec Monsieur DURAND.

8.LOTISSEMENT DOMAINE DES VALLÉES 2 ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN (ZT 242)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté d'acquérir auprès de la Congrégation Divine Providence une portion de la parcelle cadastrée ZT 242 (environ 13 000 m²) située Route du Vaugourieux. Cette parcelle classée en zone 1 AUh2 au PLUi permettrait de réaliser la dernière tranche du lotissement communal Domaine des Vallées III.

Elle précise que la commune a l'habitude d'acheter les terrains constructibles classés 1 AUh au tarif de 10 € le m² et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Messieurs LETONTURIER et BOUVIER s'étonnent que la commune continue de s'éloigner du centre du bourg pour créer des lotissements et préfèreraient viabiliser en premier le terrain classé 2 AUh situé Rue du Montafilan.

Mesdames JOUFFE et COTIN expliquent que l'on doit respecter l'ordre imposé par le PLUiH de construire en premier les zones classées 1 AU avant les zones 2 AU. De plus, tous les réseaux dans la Rue du Vaugourieux avaient été proportionnés pour alimenter les trois tranches du lotissement Domaine des Vallées, ce qui limitera les frais de raccordement pour la troisième phase.

Après en avoir délibéré, à la majorité (16 pour et 2 abstentions : Malo LETONTURIER et David BOUVIER), le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise le Maire à engager la négociation avec la Congrégation Divine Providence.

9.ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN (A 1770) RUE GUY HOMERY

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté d'agrandir la cour de l'atelier communal Rue Guy Homery afin que les agents puissent faire demi-tour avec le tracteur et la remorque sans reculer dans la rue. Elle précise qu'une première négociation a été engagée avec les responsables de la Congrégation Divine Providence, propriétaire de la parcelle attenante afin d'acheter une petite portion de terrain, environ 400 m².

Elle ajoute que le premier prix proposé par les vendeurs était de 50 € le m². Elle rappelle que le terrain n'est pas constructible pour de l'habitat mais uniquement urbanisable pour des équipements.

Après ces explications, le vendeur propose la somme de 27 € le m² plus les frais (notaire et géomètre) à condition de ne rien construire sur le terrain et de déplacer le mur de séparation.

Un débat s'engage sur l'intérêt d'investir autant pour une cour. Les élus rappellent qu'en 2005, des terrains classés de la même manière ont été achetés 3 € le m² pour créer des infrastructures sportives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de continuer la négociation pour baisser le prix et d'attendre l'analyse du bureau d'études sur le développement du bourg avant de s'engager.

10.TRAVAUX MAISONS LESNÉ / DUMONT

Madame Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, présente au Conseil Municipal l'estimation financière des travaux des logements à créer dans les maisons Lesné / Dumont faite par l'architecte lors de sa venue à la séance du 19 novembre dernier.

Elle rappelle que pour poursuivre l'étude, le Conseil Municipal doit choisir les différentes options possibles :

1) Démolir la maison Lesné pour faire une construction neuve ou rénover la maison existante,
2) Créer un magasin dans la maison Dumont et un autre au rez-de-chaussée de la maison Lesné, tout en se gardant la possibilité de le transformer en logement s'il n'y a pas de demande pour le commerce ou ne créer qu'un magasin dans la maison Dumont.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1) Décide de démolir et reconstruire à neuf la maison Lesné (16 voix pour, une voix contre : Sylvie MENIER et une abstention : Martine JOUFFE)
2) Décide de ne créer qu'un seul commerce dans la maison Dumont (10 voix pour, 4 voix pour 2 commerces (Marie-Christine COTIN, Béatrice BURLOT, Céline LABROSSE et Chantal DETOT) et 4 abstentions (Davide BOUVIER, Martine JOUFFE, Michel BOITTIN et Sylvie MENIER)
3) Donne pouvoir au Maire de solliciter les banques pour un emprunt de 800 000 € ou 1 000 000 € et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

11.AMÉNAGEMENT LOCAUX DE STOCKAGE SOUS-SOL SALLE POLYVALENTE CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LE LOT VENTILATION

Madame Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, rappelle au Conseil Municipal sa volonté de créer des locaux de stockage dans le sous-sol de la salle polyvalente.

Elle explique que pour répondre aux normes de sécurité, il convient d'installer une aération et présente différents devis.

Après avoir entendu l'exposé de Madame LONCLE,

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société ATOUT CONFORT de Taden pour la somme de 1 813,55 € HT (2 176,38 € TTC) et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

12.CONTRAT DE DÉRATISATION

Madame Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, explique au Conseil Municipal la nécessité de revoir les contrats de dératisation.

Elle explique que le contrat actuel prévoit le traitement contre les rongeurs autour des containers de poubelles et dans différents bâtiments communaux (atelier, restaurant scolaire, salle polyvalente et logements Place de l'Eglise).

Elle présente différents devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
1) retient l'offre de la société Services 3D de Cesson Sévigné (35) pour la somme annuelle de 780 € HT pour 3 interventions par an autour des containers de poubelles et 6 interventions par an dans les bâtiments,
2) donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

13.CÂBLAGE ET TÉLÉPHONIE MAIRIE

Monsieur Alain MACÉ, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal la nécessité d'installer des prises électriques et téléphoniques supplémentaires à la mairie, ainsi que d'installer un poste de téléphone dans le bureau dédié au serveur, et d'installer un autocom sur le standard afin que les personnes qui veulent un service spécifique puissent directement l'obtenir en choisissant une option lors de l'appel.

Il présente différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société JPF Industrie de Dinan pour la somme de 905,48 € HT pour la téléphonie et le paramétrage et 2 143,29 € HT pour le câblage, et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

14.RÉVISION DU TARIF DU LOGEMENT 2 – 1 PLACE DE L'ÉGLISE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux ont été réalisés dans le logement 2 situé 1 Place de l'Eglise afin de créer une chambre supplémentaire.

Elle ajoute que le montant actuel du loyer est de 420 € pour 91 m². Elle propose d'augmenter le loyer de 30 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter le loyer du logement n°2 situé 1 Place de l'Eglise à 450 € par mois en raison de la création d'une 4ème chambre, et donne pouvoir au Maire de signer les documents relatifs à cette affaire.

15.ÉTUDE DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE CRÉHEN APPEL D'OFFRES BUREAU D'ÉTUDES

Madame Martine JOUFFE, Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal sa volonté de confier à un bureau d'études d'urbanisme l'étude de plan d'aménagement du bourg afin de définir les stratégies d'urbanisme et de développement futures de la commune.

Elle ajoute que le cahier des charges a été transmis aux élus en même temps que la convocation au Conseil et invite chacun à faire ses remarques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le cahier des charges proposé et donne pouvoir au Maire de lancer l'appel d'offres.

16.MODIFICATION DU CONTRAT DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE MNT

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune adhère au contrat « maintien de salaire » auprès de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) afin de protéger les agents en cas d'arrêt de travail prolongé ou d'invalidité.

Depuis plusieurs années, le nombre et la durée des arrêts de travail progressent à la hausse, ce qui conduit la MNT à augmenter fortement les taux de cotisations de ses garanties.

Aujourd'hui, la charge salariale s'élève à 3,61 % du salaire brut de chaque agent et au 1er janvier 2021, elle devra passer à 4,37 % du salaire brut.

Elle ajoute que les agents ont suivi une réunion d'information à la suite de laquelle ils ont émis le souhait de diminuer la couverture des risques en supprimant le risque « perte de retraite ». Le taux de cotisation se verrait ainsi baisser à 3,20 %. Cette proposition est temporaire car il serait préférable courant 2021 de passer en contrat individuel labellisé afin que chaque agent s'assure pour les risques qu'il veut voir couverts.

Elle invite le Conseil Municipal à en délibérer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre la volonté des agents puisque la cotisation est salariale et décide de modifier le contrat de prévoyance collective MNT en passant de l'option 3 à l'option 2 à 95 % à partir du 1er janvier 2021 pour un taux de 3,20 %, et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

17.PERSONNEL CADEAUX DE FIN D'ANNÉE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël, un cadeau est offert aux employés communaux.

Elle rappelle qu'en 2019 un bon d'achat leur a été offert.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'offrir aux employés communaux ayant travaillé toute l'année, un bon d'achat de 130 € à faire valoir au supermarché « Hyper U » de Plancoët.

CADEAUX DE NAISSANCE

Madame le Maire rappelle que deux agents communaux ont eu un bébé récemment. Elle propose de leur offrir un cadeau de naissance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'offrir aux employés communaux ayant eu un bébé dans l'année un bon d'achat de 50 € à faire valoir dans des magasins spécialisés.

18.RÉORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE ASTREINTES

Madame le Maire explique qu'à la demande des agents du service technique, une réorganisation des astreintes du week-end et de la semaine est à prévoir.

Aujourd'hui, tous les agents du service technique doivent réaliser par rotation des gardes les week-ends (du vendredi soir au lundi matin) durant lesquelles, deux fois par jour, ils font un tour sur la commune pour vérifier que les salles ne restent pas ouvertes, répondre aux sollicitations des élus ou des associations. En contrepartie, ils disposent du véhicule, d'un téléphone et sont rémunérés par un forfait de 30 € brut le samedi et 45 € brut le dimanche ou les jours fériés pour une moyenne d'intervention pouvant aller jusqu'à 4 h. Au-delà, la rémunération à l'heure supplémentaire s'applique dans des cas très rares et sur demande expresse du Maire ou de ses adjoints.

En semaine, aucune règle n'est vraiment définie. En cas de besoin, les élus sollicitent le responsable Jean-Luc BOURSEUL ou son adjoint Jérôme AILLET.

Madame le Maire propose de modifier les règles comme suit :

✓ Astreintes du week-end

Les agents seront d'astreinte chacun leur tour du vendredi soir au lundi matin chez eux. Ils ne seront pas tenus de faire un passage sur la commune. En cas d'extrême nécessité, le Maire ou les adjoints pourront leur demander une intervention. Dans ce cas, ils seront rémunérés en heures supplémentaires du temps passé depuis le départ de leur domicile. Le véhicule de service ne pourra servir que pour venir en intervention. Aucun déplacement à titre personnel ne sera admis.

✓ Astreintes de la semaine

Du lundi soir au vendredi matin, Messieurs BOURSEUL et AILLET seront d'astreinte chacun leur tour une semaine sur deux. Ils pourront rentrer chez eux avec le véhicule de service qui ne pourra servir qu'en cas d'intervention et non pour des déplacements personnels. Ils recevront en prime un forfait de 80 € brut par mois au titre de l'IFSE et s'ils sont appelés par le Maire ou un adjoint pour une intervention, ils seront payés en heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal prend acte de cette nouvelle organisation.

N° 2020.12

19.PERSONNEL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un agent du service technique a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril prochain.

Elle propose d'anticiper le recrutement en créant un poste supplémentaire d'adjoint technique au tableau des effectifs provisoirement. A partir du 1er avril 2021, à la date effective du départ en retraite de Mr GOURGAN, le poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe sera supprimé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et modifie comme suit le tableau des effectifs à compter du 1er février 2021 :

Filière administrative

Emplois	Effectifs
• Rédacteur Principal 1ère classe à temps complet	2
Adjoint Administratif Principal 1ère classe à temps complet	1
Adjoint Administratif Territorial à temps complet	1

Filière animation

Emplois	Effectifs
• Adjoint Territorial d'Animation à temps complet	1

Filière technique

Emplois	Effectifs
• Technicien Principal 1ère classe à temps complet	1
• Agent de Maîtrise Principal à temps complet	1
• Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe à temps complet	2
• Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe à temps non complet (28/35ème)	1
• Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe à temps complet	1
• Adjoint Technique Territorial à temps complet	4
• Adjoint Technique Territorial à temps non complet (25/35ème)	1

20.BUDGET COMMUNAL 2020
DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit les crédits inscrits au budget primitif « Commune » de l'exercice 2020.

• Section fonctionnement – dépenses

. Art 6068 : Autres matières et fournitures ..... + 10 000,00 €

• Section fonctionnement – recettes

. Art 722 (chap 042) : immobilisations corporelles ..... + 10 000,00 €

• Section investissement – dépenses

Op 70 Complexe Louis Hamon

. Art 2313 : Constructions Etudes..... - 6 000,00 €

Op 86 Mairie

. Art 2135 : Installations générales ..... + 4 000,00 €

Op 87 Jeux extérieurs
. Art 2312 : Aménagement et agencement terrains ..... + 2 000,00 €
Op 101 Environnement et chemins de randonnée
. Art 2121 : Plantation d'arbres et arbustes ..... - 10 000,00 €
Op 998 financières
. Art 2121-040 : Immobilisation en cours travaux régie ..... + 10 000,00 €

21.COMMUNICATION
APPLICATION MOBILE PANNEAUPOCKET

Monsieur Alain MACÉ, Adjoint chargé de la communication, présente au Conseil Municipal une application mobile qui permet de diffuser très facilement des informations ou des alertes aux habitants.

Il ajoute que l'application simple et efficace permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des évènements de la commune.

Les habitants et les visiteurs téléchargent gratuitement PanneauPocket sur leur smartphone sans créer de compte (aucune donnée personnelle à fournir). Son utilisation est illimitée et conforme au RGPD. Elle permet d'insérer des photos, pdf, liens cliquables…

Il présente le devis.

A la majorité (18 pour et 1 contre : Philippe DOS), le Conseil Municipal décide de s'abonner à la plateforme PanneauPocket pour la somme de 230 € TTC par an et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

22.TOMBOLA DES COMMERÇANTS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Dinan Agglomération, dans le cadre de sa compétence économique, a décidé de verser une subvention de 1 200 € aux commerces qui ont subi une fermeture administrative à cause de la covid 19.

Pour soutenir les commerces de Créhen, elle propose d'organiser une tombola : grâce à un ticket distribué aux habitants à l'intérieur du bulletin communal, la commune tirerait au sort des gagnants qui recevraient des bons d'achat à faire valoir dans les commerces de Créhen.

S'engage un débat sur le montant des bons, la liste des commerces concernés, les modalités d'utilisation des bons…

Trop de questions restant encore à élucider, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision au Conseil Municipal de janvier 2021.

Délibération exécutoire
après transmission
à la Sous-Préfecture de DINAN
et publication, le 4 décembre 2020
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Marie-Christine COTIN